

Bureau International Catholique de l'Enfance (B.I.C.E)

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

70, boulevard Magenta
75010 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2015

Bureau International Catholique de l'Enfance (B.I.C.E)

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

70, boulevard Magenta
75010 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Bureau International Catholique de l'Enfance (B.I.C.E), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 6 juin 2016

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Philippe GUAY

Bureau International Catholique de l'Enfance

BILAN au 31 décembre 2015 en Euros

	ACTIF			PASSIF		
	31/12/15		31/12/14	31/12/15		31/12/14
	Brut	Amort/prov.	Net	Fonds propres		
<i>Actif immobilisé</i>						
Logiciels	25 950	1 201	24 749	Fonds social	967 745	967 745
Matériels et mobiliers de bureau	0	0	0	Report à nouveau	-27 532	123 746
Matériels informatiques	44 174	18 380	25 794	Résultat de l'exercice	421 207	-151 279
Agencements	45 889	21 936	23 953			
Dépôts de garanties	78 669		78 669			
Sous-total I	194 682	41 518	153 165	Sous-total I	1 361 420	940 212
<i>Actif circulant</i>				<i>Fonds dédiés</i>		
Avances et acomptes versés	1 800		1 800	<i>Dettes</i>		
Autres créances	55 760		55 760	Dettes fournisseurs	101 911	162 520
Valeurs mobilières de placement	35 510		35 510	Dettes fiscales et sociales	79 246	338 857
Disponibilités	1 798 134		1 798 134	Autres dettes	51 438	21 345
				Ets de crédit	1 450	
<i>Compte de régularisation</i>				<i>Compte de régularisation</i>		
Charges constatées d'avance	14 137		14 137	Produits constatés d'avance	0	0
Sous-total II	1 905 341	0	1 905 341	Sous-total II	700 761	742 777
Ecart de conversion Actif	3 676		3 676	Ecart de conversion Passif	0	21 924
TOTAL	2 103 699	41 518	2 062 181	TOTAL	2 062 181	1 704 913

Legs notifiés, en cours de réalisation

328 500

400 000

Bureau International Catholique de l'Enfance

COMPTE DE RESULTAT de l'exercice 2015 en Euros

COMPTE DE RESULTAT	2 015	2 014
<i>Produits d'exploitation</i>		
Collectes de fonds	2 562 245	2 587 891
Legs et donations	362 181	161 668
Subventions	1 167 911	700 840
Cotisations membres	10 256	11 876
Autres recettes	49 746	105 188
Sous-total I	4 152 340	3 567 463
<i>Charges d'exploitation</i>		
Achats et ch.externes	1 538 672	1 580 428
Salaires et charges sociales	1 200 078	1 340 800
Subventions attribuées	701 378	685 401
Dotations amortissements et provisions	32 686	31 154
Autres charges	224	7 442
Sous-total II	3 473 038	3 645 225
<i>Résultat d'exploitation I - II</i>	679 302	-77 762
Produits financiers	4 900	7 314
Charges financières	35 630	21 305
<i>Résultat financier</i>	-30 731	-13 991
Produits exceptionnels	1 594	4 680
Charges exceptionnelles	1 282	132 299
<i>Résultat exceptionnel</i>	312	-127 619
<i>Report des ressources non utilisées</i>	159 302	182 825
<i>Engagements à réaliser/ress.affectées</i>	386 978	114 732
Résultat de l'exercice	421 207	-151 279

BICE Compte d'emploi annuel des ressources globalisé avec affectation des ressources collectées auprès du public par type d'emplois pour l'année 2015

EMPLOIS	Emplois de 2015 compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public consommées sur 2015(3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2015 compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2015 (4)
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		265 542
I – MISSIONS SOCIALES	2 288 662	1 543 833	1 – RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	2 925 462	2 925 462
1.1. Réalisées en France			1.1. Dons et legs collectés		
- Actions réalisées directement	367 837	357 137	- Dons manuels non affectés	2 484 798	2 484 798
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels affectés	76 600	76 600
1.2. Réalisées à l'étranger			- Legs et autres libéralités non affectés	364 064	364 064
- Actions réalisées directement	1 225 958	1 127 783	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	694 867	58 913			
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	901 758	867 557	2 – AUTRES FONDS PRIVES	720 508	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	901 758	867 557	3 – SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	436 703	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés			4 – AUTRES PRODUITS	69 231	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	312 601	288 007			
		2 699 397			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	3 503 021		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	4 151 905	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS			II - REPRISES DES PROVISIONS		
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	386 978		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	159 302	
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		
IV – EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	421 207		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V - TOTAL GENERAL	4 311 207		VI - TOTAL GENERAL	4 311 207	2 925 462
V – Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VI – Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		2 699 397	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		2 699 397
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		491 607
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total	0		Total	0	

(1) La colonne 1 correspond aux charges du compte de résultat classées par "Nature"

(2) La colonne 2 correspond aux ressources collectées sur l'année, donnée reprises du compte de résultat

(3) La colonne 3 correspond à l'affectation des ressources collectées auprès du public et utilisées sur l'exercice par types d'emplois

(4) La colonne 4 correspond au suivi des ressources collectées auprès du public

Bureau International Catholique de l'Enfance

ANNEXE

au bilan, au compte de résultat et au compte d'emploi des ressources

Exercice de 12 mois du 01/01/2015 au 31/12/2015

I . PRESENTATION GENERALE DU BICE

Le Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE) est une association loi de 1901 de droit français fondée en janvier 1948.

La mission sociale du BICE, inspirée par les valeurs de l'Évangile, est de promouvoir la dignité et les droits de l'enfant en s'appuyant sur la *Convention de l'ONU relative aux Droits de l'Enfant*. Le BICE mène une action de représentation internationale, met en œuvre des projets sur le terrain et constitue un lieu de rencontres, d'échanges et de recherche sur les questions intéressant les droits de l'enfant.

Les bureaux du BICE sont situés au siège social à **Paris** (collecte, relations avec les donateurs, communication), et à **Genève** (secrétariat général, direction des programmes, relations avec les membres, recherche, représentation auprès des institutions internationales).

Le rôle du BICE est de constituer un réseau d'organisations auxquelles il apporte ses expériences et réflexions sur les droits de l'enfant, et avec lesquelles il met en œuvre des programmes qu'il conçoit et coordonne.

Cette mise en œuvre est assurée d'une part par les membres et partenaires qui mettent leurs moyens humains et matériels au service du programme concerné, d'autre part par les moyens humains du BICE qui la coordonne.

Ces programmes sont financés d'une part par la générosité du public pour les moyens du BICE, d'autre part par les bailleurs de fonds qui financent une part des coûts des membres et partenaires, directement ou par l'intermédiaire du BICE.

Le coût global des programmes coordonnés par le BICE n'est ainsi que partiellement reflété dans ses comptes qui n'intègrent ni les subventions versées directement aux membres ou partenaires ni les coûts internes encourus par eux.

Le BICE a constitué en 1987 une fondation de droit suisse « Pro BICE » qui « *a pour but, en utilisant toutes les ressources dont elle dispose, d'apporter une aide directe et indirecte, en particulier financière, technique et juridique, en tous lieux aux programmes et actions et, en général, au fonctionnement du BICE ainsi qu'aux programmes, actions et autres activités d'organisations ou associations sans but lucratif proposés par ce dernier* » (Art 2 des Statuts)

II . FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le résultat du BICE pour l'exercice 2015 ressort en excédent de 421 K€ contre un déficit de 151 K€ en 2014, principalement du fait que :

- L'exercice 2014 avait enregistré des coûts exceptionnels de 149 K€ relatifs à la fermeture du bureau de Bruxelles et au transfert de la direction des programmes à Genève
- Le montant des legs et donations (362 K€) a été sensiblement plus élevé qu'en 2014
- Les effectifs de la direction des programmes n'ont pas été au complet au cours de l'exercice 2015, générant une économie de frais salariaux

Au cours du 4^e trimestre 2015 a été constituée sous l'égide de la Fondation Caritas France la fondation abritée Pro Bice France qui n'a pas eu d'activité en 2015.

III PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

En application du code de commerce français, les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Le BICE applique les dispositions du plan comptable général des associations.

Les comptes annuels sont établis conformément aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables, en particulier le règlement n° 99-01 du 16 février 1999 établi par le Comité de la Réglementation Comptable et relatif aux associations et fondations et le règlement 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015.

1°) Fonds dédiés

Les fonds reçus pour les projets, qu'il s'agisse de fonds provenant de collectes spécifiques, de subventions affectées à un projet ou de dons destinés à un ou plusieurs projets, font l'objet d'une dotation à un fonds dédié pour le montant non encore dépensé à la clôture de l'exercice.

Pour les fonds résultant de la collecte, les frais directs de collecte sont déduits des montants reçus pour le calcul des fonds dédiés. Pour les subventions ou les dons affectés reçus, il n'est pas déduit de frais pour le calcul des fonds dédiés, à moins qu'ils aient été explicitement acceptés par le bailleur de fonds ou le donateur.

2°) Enregistrement des dons, legs et donations

Le BICE clôture ses comptes au 31 décembre, période traditionnelle de collecte élevée. Conformément à une pratique reconnue des Associations, et de manière constante avec la pratique retenue lors des clôtures précédentes, les dons datés de décembre 2015 mais encaissés en janvier 2016 ont été recensés. Leur montant est inscrit en disponibilités (valeurs à l'encaissement) pour un montant de 229 K€ au 31 12 2015 contre 322 K€ au 31 12 2014.

Les legs et donations sont enregistrés à la date de leur encaissement.

3°) Subventions

Les subventions accordées par les bailleurs de fonds sont enregistrées lors de leur encaissement.

4°) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition selon la méthode des coûts historiques. Les amortissements sont calculés linéairement en fonction de la nature du bien et de la durée estimée d'utilisation.

Les principales durées d'utilisation sont :

Logiciels, site internet, matériel bureautique	3 ans
Mobilier, installations et aménagements	5 ans

5°) Les créances et stocks

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Des provisions sont constituées lorsque leur récupération est jugée aléatoire.

Compte tenu de leur faible valeur, les stocks de cartes de vœux ne sont pas valorisés.

6°) Les valeurs mobilières de placement

Il s'agit des titres reçus en donation et non encore cédés en bourse, valorisés au prix figurant dans l'acte notarié, sous déduction éventuelle d'une provision si le cours de bourse à la clôture est inférieur.

7°) Les opérations en devises

Les transactions en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En l'absence de créances et dettes en devises, les comptes bancaires en devises font l'objet en fin d'exercice d'une réévaluation au taux de clôture, l'écart étant constaté dans le compte de résultat.

8°) La conversion des comptes des établissements étrangers

Les comptes de bilan de l'établissement suisse sont convertis au cours de clôture, à l'exception des reports à nouveau et des comptes de liaison constatés au cours historique. Le compte de résultat est converti au cours moyen de l'exercice, s'il est sensiblement différent du cours de clôture. Les écarts en résultant sont inscrits au compte d'écarts de conversion, au bilan.

Les comptes bancaires ouverts en République Démocratique du Congo, tenus en US \$, ont été clôturés en octobre 2015.

9°) Fonds associatif

La totalité du fonds associatif est exempte de droit de reprise.

10°) Engagements pris en matière de pensions et retraites

Aucun salarié ou dirigeant ne bénéficie d'engagements de la part du BICE en dehors des contributions réglementaires. La seule convention collective applicable, qui concerne l'établissement français, prévoit une indemnité de départ en retraite de montant identique à l'indemnité conventionnelle de licenciement. Le taux de rotation important du personnel et sa moyenne d'âge peu élevée rendent inutile la constitution d'une provision pour départs en retraite.

11°) Engagement de crédit-bail

Néant

12°) Mode d'établissement du Compte d'emploi des ressources

Le Compte d'Emploi des Ressources de l'exercice 2015 est présenté en conformité avec le règlement 2008-12 du Comité de la réglementation comptable.

Il présente de manière analytique les ressources du BICE selon leur origine et les emplois selon leur destination (missions sociales et statutaires, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement et autres charges). Le résultat apparaissant au Compte d'Emploi des Ressources est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultats.

Il présente également de manière distincte les ressources issues de la générosité du public et l'emploi qui en est fait.

Répartition des Charges

La ventilation des emplois dans les différentes rubriques a nécessité la répartition des charges comptabilisées par nature (frais externes, frais de personnel...). Cette ventilation est effectuée à l'aide de la comptabilité analytique pour les frais directement affectables et d'une répartition des charges indirectes pour les autres frais.

Frais directement affectés

- Les charges salariales sont affectées aux missions sociales (actions sur le terrain et autres missions sociales), aux frais de recherche de fonds, de communication ou de gestion en fonction d'une estimation de la quote-part du temps de chaque membre du personnel affectée à chacune de ces activités,
- Les subventions versées à nos partenaires à l'étranger pour les actions sur le terrain et les frais directs du BICE relatifs à ces actions,
- Les frais de mailings (honoraires, impression, routage, affranchissement) et de traitement des dons reçus
- Les frais de communication
- Les frais de gestion administrative, comptable et statutaire

Frais indirectement affectés

Ces frais sont les frais généraux du BICE autres que ceux directement affectables (frais de locaux, frais informatiques...) qui sont répartis, bureau par bureau, au prorata de la répartition des coûts salariaux directement affectables.

IV INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN

1°) Immobilisations et Amortissements (en €)

Montants bruts	31 12 2014	Investissements	Sorties	31 12 2015
Logiciels et internet	38.112	25.950	38.112	25.950
Matériel et mobilier	0			0
Agencements	43.889	2.000		45.889
Matériel informatique	16.352	37.000	9.178	44.174
Total brut	98.353	64.950	47.290	116.013
Amortissements	31 12 2014	Dotations	Sorties	31 12 2015
Logiciels et internet	38.112	1.201	38.112	1.201
Matériel et mobilier	0			
Agencements	12.965	8.971		21.936
Matériel informatique	5.045	22.513	9.178	18.380
Total amortissements	56.122	32.686	47.290	41.518
Total valeur nette	42.231			74.495
Dépôts & cautions	96.313	66	17.710	78.669
Total Immobilisations	138.544			153.164

Les investissements internet correspondent au coût de la refonte du site internet du Bice, les investissements antérieurs, entièrement amortis, ayant été sortis du bilan.

Les investissements informatiques sont relatifs à la réorganisation du bureau de Genève suite à la fermeture du bureau de Bruxelles.

La diminution des dépôts et cautionnements correspond essentiellement à la récupération d'une partie des cautions du bureau de Bruxelles dont il reste 15 K€ à récupérer en 2016.

2°) Autres créances : 55.760 €

L'ensemble des autres créances a une échéance de moins d'un an.

3°) Valeurs mobilières de placement : 35.509 €

Il s'agit de titres reçus en donation en fin d'exercice, vendus en bourse en janvier avec une plus-value de 3 K€

4°) Disponibilités : 1.798.134 €

A l'exception du compte sur livret ouvert en France pour le maximum légal (81 K€ intérêts inclus) et des sommes en cours d'encaissement (229 K€) elles sont constituées exclusivement de comptes à vue.

5°) Charges constatées d'avance : 14.137 €

Il s'agit de charges d'exploitation comptabilisées par avance en 2015 et reportées sur les exercices à venir.

6°) Les fonds propres

Evolution des fonds propres	Au 31/12/15	Au 31/12/14	Au 31/12/13	Au 31/12/12	Au 31/12/11	Au 31/12/10
Fonds associatif	967.745	967.745	967.745	967.745	967.745	967.745
Report à nouveau	-27.532	123.746	-157.211	-281.517	-224.792	-329.039
Résultat de l'exercice	421.207	-151.279	280.957	124.306	-56.725	104.248
Total fonds propres	1.361.420	940.212	1.091.491	810.534	686.228	742.953

Les fonds propres n'évoluent d'un exercice sur l'autre que par l'affectation au report à nouveau du résultat de l'année précédente et par la constatation du résultat de l'exercice.

7°) Les fonds dédiés pour 466.716 €

L'évolution des fonds dédiés a été la suivante (en euros)

	Total
Au 31 décembre 2014	220.055
Dons et subventions pour les projets (1)	1.138.138
Charges directes des projets (2)	891.477
Au 31 décembre 2015	466.716

(1) Hors financement des frais généraux

(2) Hors dépenses financées sur fonds propres du Bice

	Total
Au 31 décembre 2014	220.055
- Report de ressources non utilisées	-159.302
+ Ressources restant à utiliser	386.978
Ecart de change	18.985
Au 31 décembre 2015	466.716

Les fonds dédiés comprennent 76 K€ non utilisés depuis plus de 2 ans.

8°) Dettes : 234.045 €

Toutes les dettes ont une échéance à moins d'un an.

V INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

	En France	A l'étranger	Total 2015	Total 2014
Collecte de fonds	2.448.357	113.888	2.562.245	2.587.891
Legs et donations	362.181		362.181	161.668
Subventions	48.200	1.119.711	1.167.911	700.840
Cotisations membres	0	10.256	10.256	11.876
Autres recettes	43.732	6.015	49.747	105.187
Total	2.902.470	1.249.870	4.152.340	3.567.462
Rappel 2014	2.717.684	849.778	3.567.562	

Rapprochement du compte de résultat avec le compte d'emploi des ressources

Produits d'exploitation	4.152.340
Produits financiers	4.900
Produits exceptionnels	1.594
Total des produits du compte de résultat	4.158.834
Divers produits venant en moins des charges dans le CER	-6.929
Total des ressources figurant au compte d'emploi des ressources	4.151.905

VI COMMENTAIRES SUR LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

Exprimées en % du total des ressources les charges du Bice sont les suivantes :

En milliers d'euros		2015	% 2015	% 2014
Total ressources	Y compris reprise fonds dédiés	4.311	100%	100%
Missions sociales	Y compris dotation fonds dédiés	2.676	62.1%	65.4%
Frais de recherche de fonds		902	20.9%	23.6%
Frais de fonctionnement		312	7.2%	14.9%
<i>Résultat</i>		421	9.8%	-4.0%

L'évolution de ces ratios est directement liée à l'évolution des activités du Bice vers la conception et la coordination de programmes (Enfance sans Barreaux, Bienveillance) réalisés par les organisations membres et partenaires, et dont une part importante des financements ne transitent pas par le Bice comme pour les projets directement soutenus.

Le coût total de ces programmes est en effet bien supérieur à celui pris en charge par le seul Bice puisqu'il inclut les coûts de ces organisations non financés par le Bice, qu'ils le soient sur leurs propres fonds propres ou par des bailleurs qui leur versent directement les fonds.

Par ailleurs, en 2014 les frais de fonctionnement étaient exceptionnellement majorés des frais liés à la fermeture du bureau de Bruxelles, essentiellement coûts de départ du personnel. Sans cet élément exceptionnel, le ratio frais de fonctionnement aurait été de 10.9%.

En ce qui concerne l'utilisation des seules ressources provenant de la générosité du public (dons et legs), les éléments sont les suivants :

En milliers d'euros	2015	% 2015	%2014
Total ressources	2.925	100%	100%
Missions sociales	1.544	53%	57%
Frais de recherche de fonds	868	30%	31%
Frais de fonctionnement	288	10%	17%
<i>Variation du solde des ressources</i>	227	7%	-5%

Compte tenu du modèle économique du Bice (cf § I), la lecture de l'utilisation des fonds provenant de la générosité du public ne peut se faire sans se référer à l'utilisation du total des ressources. En particulier les frais de fonctionnement appellent le même commentaire que ci-dessus.

VII AUTRES INFORMATIONS

7.1 EFFECTIFS SALARIES EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN MOYEN PAR ETABLISSEMENT

Au 31 décembre 2015 le BICE emploie (personnel salarié à l'exclusion des bénévoles et des stagiaires) 15 personnes, soit 13 personnes en équivalent temps plein, compte non tenu d'une ancienne salariée du bureau de Bruxelles en télétravail depuis son domicile belge ni de deux salariés en Côte d'Ivoire intégralement pris en charge par DDE-CI.

	Effectif	Equivalent TP
Paris	6	5
Genève	9	8

Bénévoles

Outre le Président et le Trésorier, le Bice bénéficie de l'assistance, régulière ou occasionnelle, de quelques bénévoles dont l'équivalent temps plein représente moins d'un salarié.

7.3 LEGS EN COURS DE REALISATION

Les legs en cours de réalisation au 31 décembre 2015 sont constitués :

- de biens immobiliers, pour un montant total estimé à environ 225 K€
- de contrats d'assurance vie ou de liquidités pour environ 104 K€

7.4 ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

Au 31 décembre 2015, les engagements reçus des bailleurs de fonds pour le financement des dépenses des programmes s'élèvent à 431 K€.

En contrepartie l'engagement du Bice est de réaliser les projets ainsi financés.

7.5 INFORMATIONS DIVERSES

Le montant global des rémunérations versées aux trois principaux dirigeants (Président, Secrétaire Générale, Trésorier) n'est pas communiqué car il reviendrait à donner une information individuelle.

Le montant global des rémunérations de toute nature versées aux trois et cinq salariés les mieux rémunérés au cours de l'exercice s'élève respectivement à 282 et 406 K€.

Le montant global des frais remboursés aux administrateurs en 2015, sur justificatif, s'élève à 12.600 €. Aucun montant forfaitaire n'est remboursé aux administrateurs.

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2015 est de 16.440 € TTC

VIII EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE : NEANT